

Objet : DECLARATION DE CONFORMITE REGLEMENT NO. 1907/2006

*« Enregistrement, évaluation et autorisation des substances
chimiques, restrictions applicables à ces substances »
(REACH)*

Entreprise : OXYCOLOR ALU SA

Jeanneret 11

2400 Le Locle

Concerne : - Traitement d'Anodisation et coloration
 - Traitement d'Anodisation dure et coloration

Conformité : Sur la base des informations dont nous disposons à ce
jour concernant nos process de production et les
données qualitatives et quantitatives obtenues auprès
de nos fournisseurs, nous déclarons que les traitements
que nous livrons :

- ne présentent pas de rejet intentionnel de substance
- ne contiennent pas de substance extrêmement
préoccupante (SVHC ou « Substance of Very High
Concern ») inscrite sur la liste des substances
candidates à l'autorisation en concentration supérieure
à 0.1% en m/m.

Ces articles ne doivent donc faire l'objet ni d'un enregistrement, ni d'une
notification auprès de l'ECHA (European Chemicals Agency), ni d'une
information particulière an aval.

Lieu et date : Le Locle, le 29.04.2024

Signatures : **JOSSI Jody**

CEO